



La Municipalité de Saint-Paul recevra des candidatures pour les divers postes disponibles pour la période estivale 2019.

## POSTES OFFERTS<sup>A</sup>:

## HEURES / SEMAINE RÉGULIÈRE<sup>A</sup> :

## PÉRIODE D'EMBAUCHE<sup>H</sup>:

✓ Coordonnateur <sup>B, C, E</sup>	Près de 40 h	Environ 14 semaines
✓ Coordonnateur adjoint <sup>B, D, E</sup>	Près de 40 h	Environ 11 semaines
✓ Animateur <sup>B</sup>	Maximum 40 h (≈310 h /été incluant certains congés à la construction)	Généralement 9 semaines
✓ Animateur au service de garde <sup>B, F</sup>	Moyenne de 30 h (en heures coupées)	Généralement 9 semaines
✓ Animateur-accompagnateur <sup>B, G</sup>	Maximum 40 h (≈310 h /été incluant certains congés selon les besoins)	Généralement 9 semaines

<sup>A</sup> Les postes offerts ainsi que le nombre d'heures par semaine peuvent varier lors de la 9<sup>e</sup> semaine.

<sup>B</sup> Le camp de jour « régulier » sera en fonction du 25 juin au 16 août 2019 (congé 1<sup>er</sup> juillet) et le camp de jour « 9<sup>e</sup> semaine » sera en fonction du 19 au 23 août 2019. Tous les animateurs doivent être disponibles pour toutes les périodes de camp de jour **ENTRE 7 H ET 18 H**, sauf exception pour raison scolaire. Durant la 9<sup>e</sup> semaine, une quinzaine de postes d'animateur seront à pourvoir selon les besoins de chacune des journées.

<sup>C</sup> Le coordonnateur doit avoir des disponibilités de jour et de soir en semaine dès le début mars pour débiter ses tâches de planification et de formation à temps partiel. Également, le coordonnateur doit être en fonction minimalement jusqu'au 16 août ou au mieux jusqu'au 23 août pour finaliser différents dossiers.

<sup>D</sup> Le coordonnateur adjoint doit avoir des disponibilités de jour et de soir en semaine dès le début mai pour débiter ses tâches de planification et de formation à temps partiel.

<sup>E</sup> Le coordonnateur et son adjoint devront remplir leur mandat selon un horaire de travail différent :

Pour l'un : de 7 h à 14 h 30 du lundi au vendredi, à l'exception du jeudi : 7 h à 17 h.

Pour l'autre : de 8 h à 18 h les lundis et jeudis et de 10 h 30 à 18 h les mardis, mercredis et vendredis.

<sup>F</sup> Le poste d'animateur au « service de garde » a pour principale tâche d'être responsable du service de garde. Il comporte aussi les tâches suivantes : supporter les groupes camp de jour, faire le relai lors des activités de tennis, collaborer à la planification et à la réalisation des journées thématiques et activités spéciales, maintenir l'ordre dans les équipements du camp, remplacer un employé au besoin.

<sup>G</sup> Le poste d'animateur-accompagnateur a pour principale tâche d'assurer l'accompagnement et l'encadrement d'un ou quelques enfants présentant des besoins particuliers (handicap physique ou intellectuel, incontinence, etc.) au sein même des groupes camp de jour. Régulièrement, l'employé sera appelé à adapter ses interventions et les différentes activités pour répondre aux besoins du ou des enfants qu'il accompagne. Il est possible que l'employé doive intervenir auprès de l'enfant pour s'assurer de conditions d'hygiène personnelle adéquates.

<sup>H</sup> Ces périodes excluent la 9<sup>e</sup> semaine.

## QUALITÉS REQUISES:

Faire preuve de dynamisme, entregent, sens des responsabilités, flexibilité, facilité à coopérer avec les autres, écoute, patience, initiative, créativité, polyvalence. Être réaliste face à ses capacités et avoir une grande disponibilité.

## CRITÈRES:

- Avoir au moins 16 ans;
- Posséder les qualités requises;
- Faire preuve d'ouverture face aux enfants ayant des besoins particuliers (handicap, incontinence, déficience, etc.) et être à l'aise de travailler auprès de ces enfants.
- Être un étudiant ou une étudiante dans un domaine relié à l'emploi constitue un atout;
- Posséder un diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) constitue un atout.

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLOI:

Les personnes dont les goûts et intérêts personnels s'apparentent avec l'un de ces postes doivent compléter un formulaire de demande d'emploi d'été et le retourner à la Mairie de Saint-Paul **avant 16 h 45 le jeudi 21 février 2019** (18, boulevard Brassard) ou par courriel à l'adresse suivante: [loisirs@saintpaul.quebec](mailto:loisirs@saintpaul.quebec). Le formulaire de demande d'emploi est disponible sur le site Internet de la Municipalité au [saintpaul.quebec](http://saintpaul.quebec), ainsi qu'au secrétariat de la Mairie de Saint-Paul.

*Service des loisirs et de la culture*

450 759-4040, poste 228